

Orobie Ultra-Trail® & Gran Trail Orobie, Bergamo

Urban Trail

RÈGLEMENT 2018

INDEX

- 1 - ORGANISATION
- 2 - RÈGLEMENT
 - 2.1 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT
- 3 - LES COURSES
 - 3.1 - OUT
 - 3.2 - GTO
 - 3.3 - BGUT
 - 3.4 - DÉTAILS DES PASSAGES, CARTES ET ALTITUDES
- 4 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION
 - 4.1 - CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR LA PARTICIPATION À L'OUT
 - 4.2 ANNULATION ET CONVERSION D'INSCRIPTION
- 5 - SEMI-AUTONOMIE
- 6 - NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS
- 7 - TRANSPORTS ET NAVETTES
 - 7.1 - TRANSPORTS
 - 7.2 - NAVETTES
- 8 - INSCRIPTION
- 9 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE
- 10 - DOSSARDS
- 11 - MATÉRIEL POUR LES BASES DE VIE (seulement pour OUT)
- 12 - ASPECTS MÉDICAUX ET QUESTIONS DE SÉCURITÉ
- 13 - POINT DE CONTRÔLE, DE RAVITAILLEMENT, BARRIÈRES, BASES DE VIE
 - 13.1 CONTRÔLE ET BARRIÈRES
 - 13.2 POINTS DE RAVITAILLEMENT ET BASES DE VIE
- 14 - RETRAITS
- 15 - SIGNAUX
- 16 - ARRIVÉE
- 17 - JURY DE COURSE
- 18 - RESPECT DU RÈGLEMENT
- 19 - CONTESTATIONS
- 20 - ANTI DOPAGE
- 21 - MODIFICATIONS RELATIVES AU PARCOURS, RÉDUCTION DU PARCOURS, CHANGEMENT DES BARRIÈRES HORAIRES, HORAIRES DE DÉPART, ANNULATION DE LA COURSE
- 22 - COUVERTURES D'ASSURANCES
- 23 - CLASSEMENTS ET PRIX
- 24 - DROITS D'IMAGE
- 25 - ACTUALITÉS

1 ORGANISATION

SPIAGAMES, sise *Via Borgo Palazzo 272, Bergamo, Italie*, est une agence d'activités en plein air spécialisée dans la conception et la gestion de projets de communication intégrée dans le marketing sportif.

ASD ASSO OROBICA est une association de sports pour amateurs affiliée aux organisations CONI, FIDAL, CSI et ITRA. Le but de l'Asso Orobica est de développer, faire connaître, promouvoir et organiser des activités sportives liées au monde du plein air : ski, snowboard, course à pieds, course sur sentier, VTT et escalade. Par conséquent quand nous utiliserons le terme « organisation », nous indiquerons Spiagames et ASD Asso Orobica, tout en spécifiant qu'ASD Asso Orobica s'occupe de l'organisation technique de la course, et Spiagames s'occupe de l'évènement.

Le personnel de direction de l'évènement se compose de :

Direction de course Orobie Ultra-Trail® et course Gran Trail Orobie, Bergamo Urban Trail

Responsable de la sécurité

Responsable de la communication

Responsable du parcours

Responsable des volontaires

2 RÈGLEMENT

Les deux courses qui font partie du programme se dérouleront conformément à ce règlement et à toutes les mises à jour qui apparaîtront sur le site Internet ou sur la page facebook de l'évènement : www.orobieultratrail.it et www.facebook.com/OrobieUltraTrail.

2.1 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Par sa propre inscription à l'évènement Orobie Ultra-Trail, chaque concurrent déclare de manière générale et absolue :

- qu'il souhaite participer à l'une des courses Orobie Ultra-Trail® ou Gran Trail Orobie, Bergamo Urban Trail ;
- qu'il a lu, accepté et qu'il respectera le règlement des courses Orobie Ultra-Trail® et Gran Trail Orobie, Bergamo Urban Trail dans son intégralité ;
- qu'il est conscient que la participation aux événements sportifs, même hors compétition, est une activité potentiellement risquée si on ne dispose pas d'une préparation et de conditions physiques et mentales appropriées ;
- qu'il se trouve donc dans les conditions physiques et de santé adaptées pour participer à l'évènement susmentionné, ainsi qu'il est suffisamment préparé vis-à-vis de la longueur et du caractère spécifique de l'Orobie Ultra-Trail® et Gran Trail Orobie, Bergamo Urban Trail dont il a évalué le parcours, le type de terrain et le profil d'altitude ;
- qu'il entend assumer tous les risques dérivant de la participation aux courses, même liés aux chutes ou contacts avec d'autres participants ou autre, qu'il a acquis avant la course une capacité réelle d'autonomie personnelle en montagne afin de pouvoir gérer au mieux les problèmes liés à ce type d'épreuve (à titre d'exemple : savoir affronter seul, sans aide, des conditions climatiques qui pourraient devenir difficile en raison de l'altitude, du vent, du froid, du brouillard, de la pluie, d'une tempête ou de la neige, et être capable de gérer, même

isolé, les problèmes physiques ou psychologiques dus à une difficulté d'orientation sur le parcours, à la fatigue, aux problèmes gastro-intestinaux, aux douleurs musculaires/articulaires et aux petites blessures), ou tout autre risque bien connu et évalué ;

- qu'il accepte et respecte toute décision prise à tout moment par les organisateurs ;
- qu'il s'engage à utiliser toutes les protections individuelles ou collectives nécessaires, afin de participer aux courses et qu'il est conscient de la nécessité d'avoir et de conserver sur soi le matériel obligatoire prévu ; avant la compétition, le concurrent évaluera attentivement dans tous les cas le matériel pour vérifier qu'il est suffisant pour sa sécurité personnelle, en tenant compte des conditions du concurrent, ainsi que des prévisions météo pour les journées de la compétition ;
- qu'il est conscient que tous les choix et les actions qui seront effectués au cours de la compétition seront des choix et des actions personnels dont le concurrent assume la responsabilité complète et exclusive ;
- qu'il décharge par conséquent l'organisation et ses membres de direction/exécutifs des responsabilités qui pourraient survenir dans tous les cas comme conséquence de la participation à la compétition Orobie Ultra-Trail® et Gran Trail Orobie, Bergamo Urban Trail pour tout dommage subi ou causé à des tiers au cours du déroulement de la compétition ;
- qu'il s'engage à maintenir un comportement respectueux de la personne et de l'environnement et notamment :

- à ne pas utiliser de substances dopantes et à ne pas recourir de manière abusive à l'automédication, en informant au préalable l'Organisation en cas de prescription médicale à des fins thérapeutiques ;
- à ne pas dépasser les limites, pour ne pas nuire à son intégrité physique, psychique et morale personnelle ;
- à ne pas jeter de déchets ;
- à rester sur les sentiers afin de protéger la flore ;
- à respecter la faune en évitant en particulier les cris et bruits gênants ;
- à respecter scrupuleusement le règlement des réserves naturelles ;
- à respecter le code de la route sur chaque tronçon du parcours qui traverse des routes carrossables.

3 LES COURSES

L'Orobie Ultra-Trail® prévoit 2 courses à pieds qui, à partir d'un milieu alpin naturel, arriveront dans le contexte urbain de la ville haute de Bergame. L'itinéraire en question suit pour une bonne partie le sentier des Orobies, révisé de manière appropriée pour l'adapter aux principes du Manifeste du Trail de Molfasso. Tous les sentiers sont certifiés CAI comme E, EE. Les altitudes du parcours d'Orobie Ultra-Trail® seront comprises entre 320 m et 2490 m.

Les altitudes du parcours de Gran Trail Orobie seront comprises entre 320 m et 2139 m. Le programme prévoit deux courses, et pour les deux événements l'organisation met à disposition un service de navette (payant) de Bergame jusqu'aux points de départ respectifs, comme exprimé au point 7 de ce règlement.

3.1 Orobie Ultra-Trail® - OUT

Orobie Ultra-Trail®, que nous appellerons ci-après OUT

140 km avec environ 9500 mètres de dénivelé positif en semi-autonomie, avec départ de Clusone, Val Seriana (BG) le vendredi 27 juillet 2018 à 10h00 et **temps de parcours maximum de 46 heures**.

L'OUT prévoit **quatre** barrières horaires et du matériel obligatoire.

La participation est liée à la conformité à des conditions requises très précises, exprimées en détails au point 4 « CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ».

Toutes les informations liées aux dates et aux horaires du bureau de course, aux briefings officiels et aux autres détails concernant la course seront communiquées par le biais des organes d'information officiels.

3.2 Gran Trail Orobie - GTO

Gran Trail Orobie, que nous appellerons ci-après GTO, **70 km, avec environ 4200 mètres de dénivelé**, en semi-autonomie, avec départ de Carona, Val Brembana (BG) le samedi 28 juillet 2018 à 08h00 et **temps de parcours maximum de 24 heures**.

Le GTO prévoit **deux** barrières horaires et du matériel obligatoire.

La participation est liée à la conformité à des conditions requises très précises, exprimées en détails au point 4 « CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ».

Toutes les informations liées aux dates et aux horaires du bureau de course, aux briefings officiels et aux autres détails concernant la course seront communiquées par le biais des organes d'information officiels.

3.3 Bergamo Urban Trail – BGUT

Bergamo Urban Trail, que nous appellerons ci-après BGUT, **20 km, avec environ 700 mètres de dénivelé**, en semi-autonomie, avec départ de Bergamo (BG) le vendredi 27 juillet 2018 à 20h30 et **temps de parcours maximum de 4 heures**.

Le BGUT prévoit **deux** barrières horaires et du matériel obligatoire.

La participation est liée à la conformité à des conditions requises très précises, exprimées en détails au point 4 « CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ».

Toutes les informations liées aux dates et aux horaires du bureau de course, aux briefings officiels et aux autres détails concernant la course seront communiquées par le biais des organes d'information officiels.

3.4 DÉTAILS DES PASSAGES, CARTES ET ALTITUDES

Vous pouvez consulter sur le site web www.orobieultratrail.it les cartes numériques de la zone des courses et le ROADBOOK, qui est un document en format .pdf avec carte, graphiques altimétriques, liste des points de ravitaillement et description des courses.

Ce document peut faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans tous les cas par le biais des organes officiels.

4 CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes à tous ceux qui ont 18 ans révolus à la date du déroulement de la course, et qui possèdent un certificat médical sportif d'aptitude aux activités de compétition (pour les athlètes italiens D.M. du 18/02/1982, tab. B) en cours de validité à la date du déroulement de la course et reconnu par le pays de résidence, indépendamment de leur appartenance à des sociétés ou fédérations sportives.

Seul le certificat délivré pour la pratique du sport de compétition sera considéré valable :

Athlétisme léger - Code S.012 (pour l'Italie).

Les certificats délivrés pour les autres disciplines de compétition (ski, foot, cyclisme, triathlon, etc.) **ne seront pas** considérés valables. Les personnes possédant un certificat inapproprié pourront demander la conversion à leur centre médical.

Le certificat médical avec date valable pour les courses OUT, GTO et BGUT devra nous parvenir avant le 30 juin 2018, par e-mail (iscrizioni@outbg.it).

En outre on laisse à chaque inscrit à l'OUT, GTO, BGUT la faculté de faire une auto-évaluation personnelle visant à prendre en considération :

- sa capacité réelle d'autonomie en milieu alpin (sur sentiers classés E/EE) ;
- sa capacité réelle de gérer d'éventuels problèmes physiques ou psychologiques liés à la compétition ;
- le fait que l'organisation sera prête à gérer des situations d'urgence, mais en agissant à l'encontre du participant lui-même aux cas où l'attitude de celui-ci découlerait d'un manque de préparation ou d'une négligence.

4.1 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR LA PARTICIPATION À L'OUT

L'OUT est un parcours particulièrement difficile déjà en conditions météorologiques optimales et avec une excellente visibilité, et il le devient encore plus en cas de mauvais temps : la rudesse de ce territoire et certains tronçons particulièrement techniques, exposés et isolés obligent l'organisation introduire des critères de participation à la course.

Étant donnée la difficulté du parcours, il est **fortement conseillé** (mais toutefois pas obligatoire) d'avoir terminé au moins une course de type Sky Marathon avec un pourcentage de dénivelé positif indiqué supérieur ou égal à 7 % (pour le calcul, pente en % = (dénivelé vertical positif / espace horizontal) × 100).

La participation à l'OUT sera admise seulement aux personnes qui démontreront qu'au cours des années 2015, 2016, 2017 et 2018 elles sont :

- achevé, au moment de leur inscription, 1 course XL, indépendamment de leur classement, et/ou achevé, au moment de leur inscription, 1 course L + 1 course M au cours de ces années.

Pour toutes références aux types de courses, l'organisation suit la qualification des courses trail déterminée par l'ITRA :

- Trail Ultra Medium (M) : de 42 km à 69 km ;
- Trail Ultra Long (L) : de 70 km à 99 km ;
- Trail Ultra XLong (XL) : >= 100 km.

Donc pour certifier de façon objective le curriculum sportif, on prendra en considération les données suivantes :

- indice de performance qui se trouve sur le site ITRA

- Duv statistik –seulement concernant le type de course trail

Pour toute information ou éclaircissements éventuels concernant les courses ayant conditions nécessaires valables, vous pouvez écrire à info@outbg.it.

4.2 ANNULATION ET CONVERSION D'INSCRIPTION

Au moment de l'inscription, les participants peuvent souscrire une assurance annulation au coût supplémentaire non remboursable de 10,00 € pour OUT et GTO et de 5,00 € pour BGUT. En cas d'impossibilité de participer, la demande d'annulation doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse iscrizioni@outbg.it.

L'activation de cette clause dans le cas où le concurrent souhaite annuler l'inscription permet le remboursement intégral des frais d'inscription, net du quota d'assurance.

L'assurance ne peut être retirée du moment de l'inscription. En cas de conversion de l'inscription à une autre course, il n'est pas possible de supprimer ou d'ajouter l'assurance. En cas de conversion de BGUT en GTO / OUT, une intégration de la différence de part sera réalisée.

Pour les souscripteurs d'assurance, toutes les demandes de remboursement doivent être envoyées par e-mail à l'adresse iscrizioni@outbg.it au plus tard 10 jours avant le début de la course.

Si un concurrent n'a pas signé l'assurance et souhaite annuler l'inscription, le remboursement de la taxe sera payé avec un crédit partiel, dans les conditions suivantes:

- annulation avant le 31/03/2018 : restitution de 50 % des droits
- annulation avant le 31/05/2018 : restitution de 40% des droits
- annulation avant le 30/06/2018 : restitution de 30% des droits
- annulation après le 30/06/2018 : aucun remboursement

Le report des frais d'inscription à l'année suivante n'est pas autorisé.

La conversion de l'enregistrement de GTO à OUT, de BGUT à OUT et de BGUT à GTO est autorisée en envoyant la demande par courrier électronique à iscrizioni@outbg.it en payant la différence entre le montant déjà payé et le quota de OUT en vigueur au moment de demande de conversion.

La conversion de l'abonnement de OUT à GTO, de OUT à BGUT et de GTO à BGUT est autorisée en envoyant la demande à l'adresse e-mail iscrizioni@outbg.it. Dans ce cas, il n'y a pas de remboursement de la différence de coût.

Il est possible de remplacer le nom d'un concurrent pour l'OUT comme pour le GTO avant le 30 juin 2018 en présentant la demande par e-mail à l'adresse iscrizioni@outbg.it et en joignant toutes les coordonnées nécessaires pour l'inscription, le certificat médical et, le cas échéant, la carte de la fédération (par ex. FIDAL, etc.), au prix de 10,00 € de frais de secrétariat pour OUT et GTO et 5,00 € pour BGUT.

5 SEMI-AUTONOMIE

La semi-autonomie est le principe selon lequel l'athlète doit être en mesure de gérer l'autonomie de suivi du parcours, entre un point d'assistance et un autre, avec ses propres réserves alimentaires et hydriques.

Pour soutenir les athlètes et pour garantir leur autonomie, les points d'appui suivants ont été prévus : pour plus de détails, consulter le point 12 du règlement « POINTS DE CONTRÔLE, DE RAVITAILLEMENT, BARRIÈRES, BASES DE VIE »

OUT :

- 20 points de ravitaillement
- 2 bases de vie et l'arrivée, où les athlètes pourront trouver le matériel consigné à l'organisation grâce à 3 sacs de course spéciaux mis à leur disposition par l'organisation.

GTO :

- 11 points de ravitaillement
- l'arrivée, où les athlètes pourront trouver le matériel consigné à l'organisation grâce à 1 sac de course spécial mis à leur disposition par l'organisation.

BGUT:

- 3 points de ravitaillement
- l'arrivée, où les athlètes pourront trouver le matériel consigné à l'organisation grâce à 1 sac de course spécial mis à leur disposition par l'organisation.

En outre, pour les deux courses est prévue la préparation d'un ravitaillement avant la course, au départ, et d'un ravitaillement après la course, à l'arrivée.

L'assistance privée et personnelle aux athlètes n'est permise que dans les zones prévues dans les points de ravitaillement officiels, et est absolument interdite le long du parcours et des points non signalés. L'assistance à l'athlète est admise uniquement aux points de ravitaillement suivants :

Pour l'OUT :

- Valbondione - km 41
- Ref. Alpe Corte - km 80
- Col de Zambla - km 97
- Selvino - km 116

Pour le GTO :

- Ref. Alpe Corte - km 13
- Col de Zambla - km 29
- Selvino - km 49

6 NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

OUT – 400

GTO – 1500

BGUT - 750

7 TRANSPORTS ET NAVETTES

7.1. TRANSPORTS

L'organisation met à la disposition des inscrits durant la manifestation un service d'autobus pour le transfert entre Bergame et les points de départ des 2 courses.

Les athlètes qui souhaitent profiter de ce service doivent l'indiquer dans le formulaire d'inscription et verser une somme de 5,00 €. Après la clôture des inscriptions, il sera toutefois possible de réserver la navette avant le 16 juillet 2018 à un coût de 10,00 € à verser par virement.

Durant la phase de validation de l'inscription, un bracelet qui autorise l'accès à la navette sera remis exclusivement aux participants qui ont manifesté cette volonté et versé les droits correspondant lors de l'inscription en ligne.

7.2 NAVETTES

L'organisation offre aux inscrits durant la manifestation un service de navette au départ/vers la ville haute et la zone du bureau de course et de retour pour les athlètes ayant abandonné, blessés, hors barrière ou disqualifiés qui auraient besoin de rentrer depuis les points de ravitaillement ou les bases de vie.

Tous les athlètes inscrits ont le droit d'utiliser le service de navette au départ/vers la ville haute et de retour. Pour accéder à ces navettes, le dossard de la course sera obligatoire.

Les emplacements et les horaires seront communiqués par le biais des organes d'information officiels.

8 INSCRIPTION

La procédure d'inscription sera ouverte le 14er octobre 2017 et sera clôturée le 30 juin 2018, sauf clôture anticipée au cas où le nombre maximum de participants serait atteint.

Le paiement devra être effectué par le service en ligne avec carte de crédit ou par virement.

Le paiement devra être fait au moment du remplissage du formulaire d'inscription ; si le paiement n'est pas reçu dans les 10 jours à compter du remplissage du formulaire, l'inscription sera considérée comme annulée. Si, au moment de la vérification de l'inscription à la course OUT, les conditions de participation décrites au point 4.1 n'auront pas été confirmées, alors l'inscription sera considérée comme nulle. Pour que l'inscription soit complète, il faudra envoyer le certificat médical avant le jeudi 30 juin 2018 au plus tard. Si le certificat médical est absent ou envoyé après cette date, l'athlète n'aura droit à aucun remboursement.

Les droits d'inscription sont :

OUT

Du 15/12/2017 au 15/1/2018 - 145,00 €

Du 16/01/2018 au 31/05/2018 - 165,00 €

Du 01/06/2018 au 30/06/2018 - 185,00 €

GTO

Du 15/12/2017 au 15/1/2018 - 75,00 €

Du 01/01/2018 au 31/05/2018 - 95,00 €
Du 01/06/2018 au 30/06/2018 - 115,00 €

BGUT

Du 15/12/2017 au 15/1/2018 - 25,00 €
Du 01/01/2018 au 31/05/2018 - 30,00 €
Du 01/06/2018 au 30/06/2018 - 35,00 €

L'inscription donne droit à tous les services indiqués dans le règlement.

Il est possible de remplacer le nom d'un participant jusqu'au 30 juin 2018.

L'organisation se réserve le droit de modifier les délais et barèmes tarifaires et d'instaurer et offrir des services gratuits et/ou des remises.

9 MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Le matériel obligatoire suivant, valable pour Orobie Ultra-Trail® comme pour Gran Trail Orobie, sera contrôlé par tirage au sort sur le lieu du départ, obligatoirement à la base de vie de Zambla pour tous les concurrents et au tirage au sort à l'arrivée.

Matériel obligatoire

- téléphone portable fonctionnel avec numéro communiqué à l'organisation ;
- gobelet personnel ;
- capacité de réserve d'eau de 1 L ;
- lampe frontale avec pile de réserve ;
- couverture de survie ;
- sifflet ;
- bande élastique adhésive pour les bandages d'urgence 80x6 cm minimum ;
- réserve alimentaire appropriée ;
- anorak respirant et imperméable avec capuche intégrée (voir spécification ci-dessous) ;
- pantalon coupe vent arrivant aux chevilles ;

En plus de cela nous recommandons de :

- tenir sur soi de l'argent pour des urgences éventuelles ;
- porter des bâtons de trail running/trekking ;

En ce qui concerne Bergamo Urban Trail, le matériel obligatoire suivant est indiqué:

- un téléphone portable avec un numéro communiqué à l'organisation;
- charge de la lampe avant;

En plus de cela, l'organisation a décidé de ne pas indiquer d'autre matériel que de faire prendre conscience au compétiteur des risques et des dangers qu'il peut encourir: La compétition se déroule dans un environnement vallonné à partir de Bergame et à une altitude maximale 450 m. période d'été où des changements soudains des conditions météorologiques et des orages violents / violents sont possibles. Les sentiers balisés sont souvent étroits et présentent de nombreux pièges: racines, branches basses, cailloux, vallées, trous, flaques et obscurité deviennent encore moins visibles, ce qui rend le voyage moins aisé et rallonge considérablement les temps de parcours. Pour cela, il est conseillé:

- coupe-vent respirant avec capuche intégrée pour le trail running;

Caractéristiques de l'anorak

Pour être considérés comme valables, les anoraks techniques devront intégrer une capuche et être fabriqués avec des membranes ayant des technologies certifiées, comme l'indique l'étiquette, de respiration et d'imperméabilité à l'eau (par exemple, Event, Gore-Tex® PacLite®, Gore-Tex® Pro, Gore-Tex® Active, Lowe Alpine Triplepoint®, Marmot MemBrain®, Mountain Hardwear Conduit). Étant donnée le caractère imprévisible des conditions météorologiques en milieu alpin, nous conseillons des anoraks ayant des valeurs d'imperméabilité de 20 000 Schmerber et une respirabilité RET < 6.

Les participants ne pouvant pas récupérer la technologie de leur anorak pourront démontrer à la personne responsable du contrôle que leur anorak est fabriqué avec une technologie assurant l'imperméabilité et la respirabilité à l'aide d'un support Internet à disposition du responsable du contrôle ; l'organisation assure que ce dernier dispose d'un professionnalisme lié au monde des vêtements de sport. Sans possibilité de tester les anoraks, nous nous en tiendrons par conséquent aux informations de fabrication : si ces informations ne pouvaient être démontrées et récupérées, l'opérateur pourra émettre un jugement sans appel relatif à l'acceptation ou non de l'anorak.

10 DOSSARDS

L'officialisation de la phase d'inscription via Internet et la remise du dossard auront lieu au bureau de course. C'est à ce lieu que s'effectueront le retrait du **dossard**, le retrait du **kit de course**, le **contrôle des matériels** (aucune communication avec l'organisation concernant les matériels exempts de ce type de contrôle) et la remise et le retrait des **sacs** contenant les matériels et les vêtements de rechange.

Le transport et la gestion des sacs est à la charge de l'organisation.

Il sera possible d'effectuer la procédure d'enregistrement à l'aide d'un délégué qui devra se présenter avec la procuration signée et muni de son document d'identité en cours de validité, ainsi que la copie du document du ou des personnes ayant désigné le délégué, et tous les matériels indiqués.

Les athlètes (ou délégués) devront se présenter avec :

- un document d'identité avec photo
- le numéro d'identification qui leur a été attribué par le système au moment de l'inscription (disponible sur <http://orobieultratrail.it/it/partecipanti.asp#pagina>)
- le sac à dos qui sera utilisé pendant la course et contenant tout le matériel obligatoire
- le formulaire de déclaration de responsabilité signé

Les concurrents de l'OUT recevront trois sacs de course, avec le matériel qu'ils pourront trouver dans les deux bases de vie de Valbondione et du col de Zambla et à l'arrivée dans la ville haute de Bergame.

Les concurrents de GTO recevront un sac de course, avec le matériel qu'ils pourront trouver à l'arrivée dans la ville haute de Bergame.

Les concurrents de BGUT recevront un sac de course, avec le matériel qu'ils pourront trouver à l'arrivée dans le race office de Bergame.

Le dossard devra être mis de façon bien visible sur le ventre, sur le thorax ou sur la cuisse afin de pouvoir être contrôlé à tout moment. Le dossard permettra d'utiliser les navettes, les points de ravitaillement et tous les services pour l'athlète, ainsi que le ou les sacs de course que l'athlète voudra avoir à sa disposition aux bases de vie et/ou à l'arrivée.

La participation au briefing officiel n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée. Durant cette rencontre, les nouveautés et les détails supplémentaires concernant la compétition seront présentés.

L'activité du bureau de course sera suspendue sur les briefings officiels.

Les jours et les horaires concernant l'activité du bureau de course, du briefing officiel OUT , GTO et BGUT et les horaires de retour des sacs de base de vie seront communiqués par le biais des organes d'information officiels.

11 MATÉRIEL POUR LES BASES DE VIE

Les concurrents de l'OUT auront à leur disposition deux sacs de course dans lesquels ils pourront mettre le matériel que l'organisation se chargera d'acheminer aux deux bases de vie de Valbondione et du col de Zambla, ainsi qu'à l'arrivée dans la ville haute de Bergame.

Les concurrents de GTO auront à leur disposition un sac de course dans lequel ils pourront mettre le matériel que l'organisation se chargera d'acheminer à l'arrière à Piazza Vecchia, dans la ville haute de Bergame.

Les jours et les horaires concernant l'activité de remise, retrait et dépôt seront communiqués par le biais des organes d'information officiels.

12 ASPECTS MÉDICAUX ET QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Le long du parcours seront répartis, à proximité des points de ravitaillement, différents points de secours, avec la présence de personnel médical et des volontaires.

Les concurrents s'engagent à communiquer, dès l'inscription, les éventuelles allergies ou intolérances aux médicaments.

Les médecins dans les points de secours ont le pouvoir incontestable de retenir les athlètes en cas de conditions psycho-physiques qui se révéleraient inadéquates à la poursuite de la course. En évaluant également la possibilité d'un transfert dans une structure mieux équipée.

Chaque coureur est obligé par la loi (Omission de secours, art. 593 du code pénal) d'assister et d'aider toute personne en conditions de besoin qu'il ou elle pourrait rencontrer durant la manifestation, en avertissant en même temps les secours.

Nous soulignons donc l'importance d'avoir sur soi le matériel obligatoire, destiné à garantir la sécurité des concurrents même au cas où les secours tarderaient à arriver.

Il sera possible, sur décision incontestable de l'organisation, et dans l'intérêt de la personne accidentée, de demander non seulement des interventions de premier secours, mais aussi l'intervention de tous les moyens appropriés pour protéger l'intégrité corporelle de la personne en question.

Les frais éventuels découlant de ces interventions seront à la charge de la personne secourue, selon les normes en vigueur.

Un « service de récupération » a été prévu et suivra le parcours derrière le dernier concurrent, pour pouvoir aider ceux qui se seront retirés de la course et éviter que d'éventuels accidentés ne restent sans assistance.

13 POINT DE CONTRÔLE, DE RAVITAILLEMENT, BARRIÈRES, BASES DE VIE

13.1 CONTRÔLE ET BARRIÈRES

Chaque concurrent sera doté d'un dossard intégrant une puce électronique et d'une étiquette pour sac qui permettront un contrôle visuel et électronique, ainsi que l'identification du coureur durant le déroulement de la course. Tant qu'il reste en course, le concurrent est obligé de rendre toujours visible et de ne pas abandonner les deux dispositifs d'identification.

Chaque point de ravitaillement officiel prévoit une lecture optique/électronique et une lecture manuelle du passage de l'athlète, qui est tenu de faciliter l'opération.

Les barrières temporelles durant lesquelles l'athlète est considéré en course seront, pour Orobie Ultra-Trail :

- **Vendredi 27 juillet 10h00 - Départ** de la course à Clusone ;
- **Vendredi 27 juillet 22h00 - Barrière** à l'entrée de la base de vie de Valbondione (temps maximum de halte à la base de vie de Valbondione : 2 heures) ;
- **Contrôle médical préventif** avec la faculté d'arrêter les athlètes à la discrétion du personnel médical autorisé au Refuge de Brunone ;
- **Samedi 28 juillet 08h00 - Barrière** lors du passage au refuge F.lli Calvi ;
- **Samedi 28 juillet 20h00 - Barrière** à l'entrée de la base de vie du col de Zambla (temps maximum de halte à la base de vie du col de Zambla : 3 heures) ;
- **Contrôle médical préventif** avec la faculté d'arrêter les athlètes à la discrétion du personnel médical autorisé au point de ravitaillement de Selvino ;
- **Dimanche 29 juillet 2018 08h00 - Barrière de clôture** de la course à Bergame ;

Les barrières temporelles durant lesquelles l'athlète est considéré en course seront, pour Gran Trail Orobie :

- **Samedi 28 juillet 2018 08h00 - Départ** de la course à Carona ;
- **Samedi 28 juillet 2018 20h00 - Barrière** à l'entrée de la base de vie du col de Zambla (temps maximum de halte à la base de vie du col de Zambla : 2 heures) ;
- **Contrôle médical préventif** avec la faculté d'arrêter les athlètes à la discrétion du personnel médical autorisé au point de ravitaillement de Selvino ;
- **Dimanche 29 juillet 2018 08h00 - Barrière de clôture** de la course à Bergame.

Les barrières temporelles durant lesquelles l'athlète est considéré en course seront, pour Bergamo Urban Trail:

- **Vendredi 27 juillet 2018 20h30 - Départ** de la course à Bergamo ;

- **Vendredi 27 juillet 2018 22h30 - Barrière** lors du passage au Rue San Sebastiano;
- **Samedi 28 juillet 2018 00h30 - Barrière de clôture** de la course à Bergame.

En plus des principaux points de contrôle, tous les points de ravitaillement, ainsi que d'autres points stratégiques selon l'organisation le long du parcours officiel, sont considérés comme des points de contrôle.

Le concurrent devra, pour participer encore à la course, être reparti du point de contrôle au moment où sonnera l'heure indiquée par la barrière. Ceux qui seront éliminés en correspondance de la barrière devront redonner leur dossard, et à partir de ce moment ils ne seront plus considérés comme participant à la course, et ils agiront à partir de ce moment sous leur propre responsabilité.

L'organisation peut décider de modifier, ajouter ou supprimer des barrières temporelles à tout moment comme indiqué au point 21 du règlement.

13.2 POINTS DE RAVITAILLEMENT ET BASES DE VIE

Il y aura trois types de **points de ravitaillement** :

- Ravitaillement à base seulement de liquides : eau naturelle, thé chaud et café, boissons énergétiques et cola – Appelé Ravitaillement Light (RL)
- Ravitaillement à base de liquides et d'aliments rapidement assimilables : eau naturelle, thé chaud et café, boissons énergétiques et cola, fruits et snacks sucrés ou salés – Appelé Ravitaillement Medium (RM)
- Ravitaillement à base de liquides et de solides (même chauds) : eau naturelle, thé chaud et café, boissons énergétiques et cola, biscuits, chocolat, bananes, oranges, raisins secs, pruneaux secs, biscuits salés, fromage, saucisson et pain, pâtes et bouillon chaud – Appelé Ravitaillement Heavy (RH)

Chaque participant devra utiliser son propre gobelet personnel.

Les points de ravitaillement pour l'OUT sont décrits ici en ordre l'un après l'autre, ainsi que les km parcourus à partir du point de départ :

- **CLUSONE – DÉPART** - Ravitaillement Light (RL) - km. 0.0
- **REF. RINO OLMO** - Ravitaillement Light (RL) - km.13 environ
- **BAITA PAGHEROLA ALTA** - Ravitaillement Medium (RM) - km.17 environ
- **REF. LUIGI ALBANI** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.22 environ
- **BAITA ALPINI LIZZOLA** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.30 environ
- **REF. ANTONIO CURO'** - Ravitaillement Light (RL) - km.37 environ
- **VALBONDIONE – BASE DE VIE** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.41 environ
- **MEZZO BRUNONE** - Ravitaillement Light (RL) - km.48 environ
- **REF. BARONI AL BRUNONE** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.54 environ
- **BIVACCO ALDO FRATTINI** - Ravitaillement Light (RL) - km.59 environ
- **REF. F.LLI CALVI** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.65 environ
- **REF. LAGHI GEMELLI** - Ravitaillement Medium (RM) - km.75 environ
- **REF. ALPE CORTE** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.80 environ
- **REF. CAPANNA 2000** - Ravitaillement Medium (RM) - km.87 environ
- **COL DE ZAMBLA – BASE DE VIE** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.97 environ
- **BAITA PIAZZOLI** - Ravitaillement Light (RL) - km.103 environ

- **ROCCOLO DI BARBATA** - Ravitaillement Medium (RM) - km.107 environ
- **REF. MONTE POIETO** - Ravitaillement Light (RL) - km.112 environ
- **SELVINO** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.116 environ
- **MONTE DI NESE** - Ravitaillement Light (RL) - km.122 environ
- **MARESANA** - Ravitaillement Medium (RM) - km.129 environ
- **AL MULINO** - Ravitaillement Medium (RM) - km.134 environ
- **VILLE HAUTE – BERGAME – LIGNE D'ARRIVÉE** - Ravitaillement Heavy (RH) - km.140 environ

Les points de ravitaillement pour le GTO sont décrits ici en ordre l'un après l'autre, ainsi que les km parcourus à partir du point de départ :

- **CARONA – DÉPART** - Ravitaillement Light (RL) - km. 0.0
- **REF. LAGHI GEMELLI** - Ravitaillement Medium (RM) - km. 8 environ
- **REF. ALPE CORTE** - Ravitaillement Heavy (RH) - km. 13 environ
- **REF. CAPANNA 2000** - Ravitaillement Medium (RM) - km. 20 environ
- **COL DE ZAMBLA – BASE DE VIE** - Ravitaillement Heavy (RH) - km. 29 environ
- **BAITA PIAZZOLI** - Ravitaillement Light (RL) - km.35 environ
- **ROCCOLO DI BARBATA** - Ravitaillement Medium (RM) - km.40 environ
- **REF. MONTE POIETO** - Ravitaillement Light (RL) - km. 45 environ
- **SELVINO** - Ravitaillement Heavy (RH) - km. 49 environ
- **MONTE DI NESE** - Ravitaillement Light (RL) - km. 55 environ
- **MARESANA** - Ravitaillement Medium (RM) - km. 62 environ
- **AL MULINO** - Ravitaillement Medium (RM) - km. 66 environ
- **VILLE HAUTE – BERGAME – LIGNE D'ARRIVÉE** - Ravitaillement Heavy (RH) - km. 70 environ

Il y aura deux bases de vie : VALBONDIONE et ZAMBLA, où les athlètes pourront récupérer le matériel qu'ils avaient consigné à l'organisation dans les sacs prévus à cet effet.

Les points de ravitaillement pour le BGUT sont décrits ici en ordre l'un après l'autre, ainsi que les km parcourus à partir du point de départ :

- **BERGAMO – DÉPART** - Ravitaillement Light (RL) - km. 0.0
- **AL MULINO** - Ravitaillement Light (RL) - km. 5 environ
- **MADONNA DELLA CASTAGNA** - Ravitaillement Medium (RM) - km. 10
- **MONSTERO DI ASTINO** - Ravitaillement Light (RL) - km. 15
- **VILLE HAUTE – BERGAME – LIGNE D'ARRIVÉE** - Ravitaillement Light (RL) - km. 20

14 ABANDONS

Le concurrent ne pourra abandonner la course qu'**en correspondance avec les différents points de ravitaillement**, sauf en cas de blessure ou d'accident d'une certaine gravité.

Le retour au point d'arrivée sera garanti le plus rapidement possible, et seulement lorsque ce retour n'aura aucune influence négative sur l'assistance garantie aux athlètes encore dans la course. **Pour rentrer à Bergame**, les coureurs ayant abandonné la course trouveront des autobus **navettes** disponibles en correspondance de certains points de

ravitaillement ou à la fin des sentiers de retour indiqués par le personnel du point de ravitaillement. Ces lieux et les horaires des navettes seront signalés sur les panneaux officiels du point de ravitaillement et directement au point de collecte.

Le concurrent, une fois parvenu de manière autonome au point de ravitaillement le plus proche :

- Devra passer par la zone des contrôles des temps ;
- Devra se présenter au juge (correspondant du point de ravitaillement) et communiquer la volonté d'abandonner.

Le juge (correspondant du point de ravitaillement) se chargera de :

- Annuler le code à barres et désactiver la puce électronique du dossard (en laissant le dossard au concurrent) ;
- Communiquer au plus tôt par téléphone (ou mieux encore par SMS) ou par radio au bureau de course le numéro du dossard du concurrent ayant abandonné.

Après l'abandon ou la disqualification de l'une des courses, l'organisation prendra en charge le retour de l'athlète à Bergame uniquement à partir du point de retour correspondant au point de ravitaillement où l'abandon a eu lieu.

La décision de continuer sur le parcours de la course sera prise sous la responsabilité complète et totale de chaque athlète. Dans ce cas, l'organisation informe que l'athlète n'aura plus à sa disposition le service de secours, service de récupération, l'utilisation des points de ravitaillement et le service de navette de retour et qu'elle décline toute responsabilité vis-à-vis de l'athlète, des tiers et/ou des équipements et objets.

15 SIGNAUX

Les parcours d'OUT et de GTO seront signalés par des dispositifs réfléchissants parfaitement visibles même de nuit ou en conditions de faible visibilité. Les balises seront : des baguettes en bois avec le logo de l'événement, des rubans et des pancartes avec signalisation à grande visibilité. Les points de croisement ou de raccord de sentiers considérés par l'organisation comme trompeurs seront surveillés par le personnel autorisé, qui indiquera la bonne direction.

16 ARRIVÉE

Une fois arrivés dans la ville haute de Bergame, les athlètes auront à leur disposition : ravitaillement après course, un point de secours avec personnel médical et équipement, un espace dédié et réservé au repos temporaire (permanence maximum indicative 2h00), un espace dédié aux massages, une zone de vestiaire et douches.

17 JURY DE COURSE

Durant la manifestation, le personnel officiel (le personnel de Spiagames, les responsables de point de ravitaillement, le personnel médical officiel, le personnel de secours officiel) aura le pouvoir exécutif de contrôle et/ou de disqualification. Les volontaires auront une tâche de vigilance, de même que chaque athlète.

En cas de constatation d'infractions, il sera obligatoire de les signaler au plus tôt à la direction de la course ou à un membre du personnel officiel en les documentant avec des témoignages, preuves photographiques ou vidéo.

Les décisions seront prises par un comité composé des personnes suivantes :

- Responsable de la sécurité
- Responsable technique du parcours
- Direction de course

Ces dernières auront également le pouvoir d'accepter ou de refuser tout type de contestation.

18 RESPECT DU RÈGLEMENT

Pour garantir le respect du règlement, les membres du jury de course seront autorisés à effectuer des contrôles le long du parcours. Voici les pénalités prévues pour chaque point non respecté ou infraction :

- absence du matériel obligatoire et de réserve d'eau à la sortie des points de ravitaillement - **disqualification**
- ne pas permettre le contrôle aux juges - **disqualification**
- assistance hors des points de ravitaillement officiels - **disqualification**
- emprunter des raccourcis de manière évidente - **disqualification**
- absence de passage à un point de contrôle - **disqualification**
- abandon de déchets hors des points de ravitaillement - **1 heure**
- absence d'assistance à une personne en difficulté sur le parcours - **disqualification**
- manque de respect, de loyauté ou de solidarité à l'égard des athlètes - **1 heure**

Les membres du jury de course pourront vérifier les causes de disqualification avec des images ou des vidéos même s'ils les ont reçues après la clôture de la course. Les décisions prises seront sans appel.

19 CONTESTATIONS

Toutes les contestations devront être soumises au comité d'organisation dans les deux heures suivant la propre arrivée, par écrit et en versant en même temps une caution de 50 euros. Si la réclamation n'est pas acceptée, cette somme ne sera pas remboursée.

20 ANTI DOPAGE

Les organisateurs ont la faculté d'exécuter des contrôles à leur propre discrétion, dans le but de déceler l'utilisation de substances dopantes. La non-acceptation de ces contrôles sera considérée comme la preuve de l'utilisation de substances interdites, et se traduira donc par une disqualification.

21 MODIFICATIONS RELATIVES AU PARCOURS, RÉDUCTION DU PARCOURS, CHANGEMENT DES BARRIÈRES HORAIRES, HORAIRES DE DÉPART, ANNULATION DE LA COURSE

Le jury de course a le pouvoir de décider à tout moment avant ou pendant la course de modifier les conditions du règlement susmentionnées, en cas de conditions pouvant mettre en danger les athlètes, les volontaires ou le personnel ou pouvant compromettre le déroulement normal de la manifestation.

De même, il pourra décider de modifier les temps officiels communiqués au préalable, d'annuler, de suspendre provisoirement ou définitivement la course et/ou de considérer le lieu le plus approprié comme point d'arrivée.

En cas de modifications du parcours apportées par l'organisation avant le 1er juillet 2018 impliquant une variation de la distance et des dénivelés jusqu'à 30% maximum, aucun remboursement ne sera prévu.

Si les modifications sont supérieures à 30%, l'organisation se réserve la décision de rembourser un montant égal à 50% des droits versés, moins les frais de secrétariat.

Le jury de course, en raison de conditions météorologiques particulières et extrêmes, pourra décider de différer le départ de l'OUT, GTO, BGUT de 3 heures au maximum, en communiquant la modification éventuelle des barrières horaires. Au-delà de 3 heures, la course devra être considérée comme annulée.

En cas d'annulation des courses avant le 30 juin 2018, l'organisation se réserve la décision de rembourser partiellement les droits d'inscription (au net des frais encourus pour l'organisation de la manifestation).

En cas d'annulation à partir du 1er juillet 2018, l'organisation se réserve le droit d'évaluer les éventuels remboursements ou la prorogation de l'inscription à l'édition suivante.

22 COUVERTURES D'ASSURANCES

L'Organisation couvrira l'ensemble de l'événement avec une assurance en mesure de la protéger du point de vue de sa responsabilité civile. L'assurance en question ne concernera pas individuellement les participants, qui devront signer une feuille de décharge de responsabilité, avec laquelle ils renonceront à tout recours contre les organisateurs et l'organisation en cas de dommages et/ou conséquences de dommages qui pourraient survenir durant et/ou à la suite de la course.

23 CLASSEMENTS ET PRIX

Tous les concurrents qui arriveront avant l'horaire limite d'arrivée à Bergame ou à l'une des arrivées instituée arbitrairement par la direction de la course, après avoir passé tous les points de contrôle actifs sur le parcours, seront considérés comme étant classés.

Chaque athlète sera considéré comme « finisher » s'il franchira avant l'horaire limite l'arrivée officielle, cette dernière pouvant être redéfinie pour des raisons de force majeure par la direction de la course durant la manifestation. Un prix « finisher » sera remis à l'arrivée à tous ces athlètes.

Des prix seront décernés pour l'OUT, GTO, BGUT aux 10 premiers hommes et aux 5 premières femmes du classement général et aux 3 premiers de chaque catégorie masculine et féminine, à l'exclusion des premiers absolus. Voici les catégories hommes et femmes présentes :

- De 18 à 30 ans révolus au moment du départ
- De 31 à 60 ans révolus au moment du départ

- Plus de 60 ans révolus au moment du départ

24 DROITS D'IMAGE

Les concurrents, en prenant part à l'OUT, GTO, BGUT autorisent l'organisation et les partenaires correspondants à utiliser leur image à des fins de divulgation, de promotion et commerciales et renoncent ainsi à tout droit personnel.

25 ACTUALITÉS

Les éventuelles actualités ou modifications concernant le règlement seront indiquées sur le site dans la section prévue à cet effet (orobieultratrail.it/it/news.asp) ou sur la page facebook officielle (facebook.com/OrobieUltraTrail).